
RÉSOLUTION NO 0133/02/22

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 7 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0133/02/22 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser les usages « 6592 Service de génie », « 6593 Service éducationnel et de recherche scientifique », « 6596 Service d'arpenteurs-géomètres », « 6597 Service de l'urbanisme et de l'environnement », « 6995 Service de laboratoire autre que médical », « 8292 Service d'agronomie » et « 855 Service professionnel minier » de la classe d'usages C-3 (bureau) à l'intérieur de la zone industrielle I-371, soit au 240 du boulevard Lemire.

La zone industrielle I-371 est délimitée approximativement par la rue de l'Entaille, le boulevard Lemire, une limite située à une distance d'environ 115 mètres vers le sud-est à partir de la rue du Fraisier et la limite arrière des lots donnant du côté nord-est du boulevard Lemire.

- **QUE** la résolution no 0133/02/22 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **3 mars 2022**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 11 mars 2022.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE